

VIVREsaVILLE

Construire ensemble une cité plus solidaire, plus écologique et plus humaine

L'édito de VSV



Les « cantonales » pour les nuls ! Explications...

Les conseillers généraux, pour quoi faire ?

Ils représentent les intérêts du département et participent à la vie du Conseil général.

- L'importance du rôle des conseillers généraux est d'ailleurs soulignée par leurs statuts de grands électeurs. Ils ont le pouvoir (et le devoir) d'élire les sénateurs. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants du canton.
- Les domaines d'intervention : action sociale (prestations et aides, insertion des personnes en difficultés, RMI, aide aux personnes handicapées, les personnes âgées, la prévention sanitaire, la protection de l'enfance), routes et transports (incluant les infrastructures, les moyens de déplacement et les subventions aux communes sur ces thèmes), culture (bibliothèque, archives, musées), sports et loisirs, développement économique et emploi, enseignement (la gestion des collèges), équipement des communes, sécurité (incendie et secours SDIS*), aménagement et environnement (économie et utilisation de la terre).
- Le montant du budget (données du site web du Conseil Général des Yvelines) : 1 milliard 467 millions d'euros.

Dépenses d'investissement : 534,4 millions d'euros.
Dépenses de fonctionnement : 933 millions d'euros.

Quel mandat ?

L'élection cantonale permet d'élire les conseillers généraux au niveau du département. Jusqu'ici le conseiller général était élu pour 6 ans et les conseils généraux étaient renouvelés par moitié pour 3 ans. Dorénavant, la réforme territoriale a supprimé les conseillers régionaux et les conseillers généraux pour les remplacer par des conseillers territoriaux élus au niveau des cantons et siégeant dans les deux assemblées. Le mandat des conseillers généraux élus en mars 2011 expirera donc en mars 2014. Pour participer au 2^{ème} tour, il faut avoir obtenu au moins 10% des voix des électeurs inscrits. Sinon, les deux candidats ayant obtenu le plus de voix restent en lice.

Quand et quel canton ?

Les élections auront lieu les 20 et 27 mars 2011. Le canton de Poissy-Sud (celui pour lequel il vous faudra voter) comprend six communes : Crespières, Davron, Les Alluets-Le-Roi, Morainvilliers, Orgeval et Poissy-Sud. C'est à dire environ 23 000 habitants (13 000 inscrits).

☑ Sylvie Lenoble Membre de VSV

* SDIS : services d'incendie et de secours

Le sommaire

2 | L'économie sociale et solidaire
Une alternative pour changer le monde



3 | EOLE : Saint-Lazare – Mantes-la-Jolie via La Défense
Pour quel développement de Seine-Aval ?

4 | Les lobbies (agro)industriels et l'eau en France
Introspection de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie

5 | Soirée projection-débat du film
"Water Makes Money"
La gestion de l'eau nécessaire

6 | « L'eau n'est pas une marchandise comme les autres »
Comme un arrière-goût amer

7 | Economie et changement climatique
Economistes anglais et français n'ont pas la
même lecture du climat
SIDRU
Chronique d'une catastrophe annoncée

8 | Que devient la Coudraie ?
Des inquiétudes perdurent
Périscopes

Directeur de la publication Philippe Couzinou. Comité de rédaction Geneviève Chignac, Jean-Paul Hédreich, Yves Lenoble, Bertrand Pasquier, Maëlic Philippot. Directrice artistique Jeanne Pothier. Ont collaboré : Salah Anouar, Delphine Jauchard, Salvador Juan, Sylvie Lenoble et Annie Veitchicège. Crédits : © D.R. © Nicole Requier © Dessins Fotolia .

N°37
Hiver 2010

email contact@vivresaville.com
site www.vivresaville.com



L'économie sociale et solidaire : définition

L'économie sociale et l'économie solidaire placent la personne humaine au cœur de leurs préoccupations, que leurs projets d'utilité sociale soient d'économie marchande ou non marchande. Leur engagement permet de faciliter l'émergence d'un entrepreneuriat individuel et/ou collectif ancré dans les territoires qui favorisent le développement d'emplois durables de qualité, dans une organisation formatrice et professionnalisante. La structure même de ces sociétés de personnes dont les excédents sont réinvestis dans l'entreprise, n'ayant pas d'actionnariat à rémunérer, en font des entreprises stables, non « OPAbles » et non délocalisables par ailleurs, compte-tenu de la nature même de l'activité.

Economie sociale et solidaire

Une alternative pour changer le monde



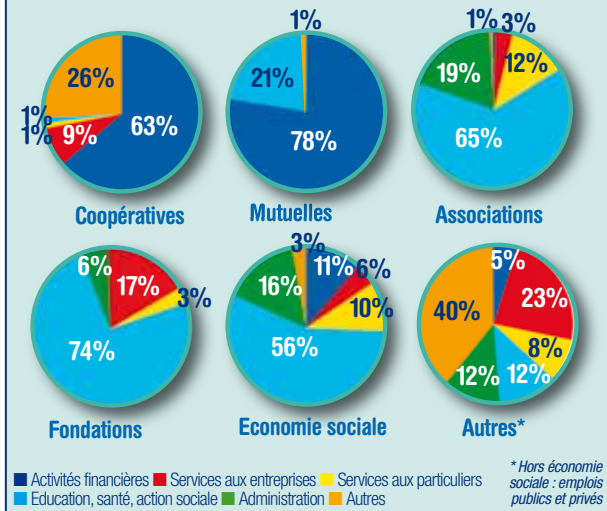
L'Economie sociale et solidaire (ESS) est une économie au service d'un autre développement. Elle est considérée comme une des voies possible de sortie des crises et comme un modèle d'avenir pour l'emploi et l'environnement.

- ESSEC
École Supérieure des
Sciences Economiques
et Commerciales
- HEC
École des Hautes
Etudes Commerciales
- INSEAD
INSTITUT Européen
d'Administration des
affaires
- SCOP
Société Coopérative
de Production
- SCIC
Société Coopérative
d'Intérêt Collectif
- RSE
Responsabilité
Sociétale des
Entreprises
- ISR
Investissement
Socialément
Responsable

Nous célébrons en 2011 le 30^e anniversaire de l'entrée en droit français (1981) d'un « tiers secteur d'utilité écologique et sociale » à part entière, aux côtés d'un secteur public incarné par l'Etat et d'un secteur privé représenté par les entreprises à but lucratif. Ce tiers secteur qu'est l'ESS regroupe quatre grandes familles : les associations 1901, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

L'ESS est un concept d'organisation d'entreprises, fondé sur des statuts appropriés et respectant des principes et des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité. Les entreprises de l'ESS répondent de façon innovante aux besoins des populations et des territoires, qu'ils soient satisfaits ou non par le marché et les services publics. Elles produisent des biens et des services dans de nombreux champs d'activités. Lorsqu'elles réalisent des excédents ou des bénéfices, ceux-ci sont obligatoirement réinvestis dans le projet de l'entreprise ou répartis entre les salariés dans le cas des coopératives. Au sein des en-

Répartition des effectifs salariés de l'économie sociale en fonction des secteurs d'activité. Source : Insee, CLAP 2007



treprises de l'ESS, le pouvoir est réparti selon le principe « une personne = une voix ».

Economie sociale et solidaire en France et en Île-de-France.

En France, l'ESS représente près de 10% des salariés, soit 2 144 000 salariés, 9% des entreprises, soit plus de 203 000 établissements et plus de 520 000 postes de travail (dont 18% soit 93 000 postes de cadres) à pourvoir dans les dix prochaines années.

Selon une étude de l'Insee (2004-2007), l'ESS emploie dans la région Francilienne 374 000 salariés fin 2007. L'Île-de-France est ainsi la première région en nombre d'emplois. Cependant, la part de l'ESS reste faible (7% du total des emplois). Plus de la moitié des salariés franciliens de l'ESS travaillent dans le secteur de l'éducation (16% de 374 000), de la santé (11%),

et de l'action sociale (29%). Les associations sont le principal employeur de l'ESS, avec 295 000 salariés. Les emplois à temps partiel sont fréquents, en particulier dans le sport, la culture et les loisirs. Intervenant majoritairement dans des projets d'utilité collective, les associations se voient confier fréquemment des missions de service public.

La région s'est dotée en 2006, d'un centre de ressources de l'ESS : « l'Atelier ». Depuis mars 2010, le programme régional d'actions en faveur de l'ESS est intégré à la vice-présidence en charge du développement économique, lui accordant ainsi une place de choix dans l'économie Francilienne. Un secteur en pleine mutation grâce aux partenariats, à la diversification, à l'innovation et au développement de l'entrepreneuriat social.

La crise écologique engendrée par l'hyper-productivisme a

entraîné les entreprises de l'ESS - dès 2001 - à intégrer dans leur façon d'agir, les notions du développement durable et la relocalisation de certaines activités liées à une population et un territoire (l'agriculture par exemple). Ainsi, les entreprises de l'ESS se développent et innove dans des champs d'activités aussi divers que le bâtiment, les énergies renouvelables, la gestion des déchets, la communication, les transports, le commerce équitable, l'imprimerie, le tourisme social, l'agriculture, la culture, les services de proximité ainsi que l'accompagnement à la création d'activité.

Un entrepreneuriat social professionnalisé

Les principes propres à l'ESS séduisent car ils répondent à des nouveaux besoins.

L'Essec, HEC, l'Insead ont créé des chaires d'entrepreneuriat social. De plus en plus de jeunes diplômés et de cadres sont attirés par la création d'entreprise à vocation solidaire. Des labels comme Finansol, des nouvelles formes de coopératives (SCOP, SCIC), des réseaux tels « Ashoka » ou « Avisa » sont spécialisés dans le soutien de projets sociaux innovants. Ce sont autant d'indices qui démontrent que l'entrepreneuriat social est en pleine mutation. Avec les normes RSE/ISR, le secteur ESS témoigne de sa volonté d'entrer dans la nouvelle civilisation du XXI^e siècle. ▶

Salah Anouar

“ De plus en plus de jeunes diplômés veulent donner du sens à leur vie à travers un projet utile. ”

Pour en savoir plus



○ CHANGER LE MONDE
365 Gestes solidaires
Pascale de Lomas
Edition Archipel
150 pages
Prix : 15,95 €

Le prolongement du RER E

Les principaux enjeux de ce projet sont de renforcer la desserte de l'ouest francilien, du Mantois et du secteur de Seine-Aval, de réaliser une dorsale structurante est-ouest permettant de décharger le RER A, de désengorger le noeud de correspondance de Châtelet-Halles et d'offrir un nouvel accès au secteur de La Défense. Les travaux commencent en 2013 pour une mise en service en 2020.

Les chiffres clés

- **38 minutes** de Mantes-la-Jolie à La Défense
- **15%** Décharge du RER A entre La Défense et Auber
- **47 Km** de voies existantes réaménagées
- **8 Km** de création d'infrastructure souterraine.
- **2,3 à 2,9 milliards.** C'est le coût prévu des travaux en euros, hors matériel roulant. (Sources STIF)

EOLE : Saint-Lazare – Mantes-la-Jolie via La Défense

Pour quel développement de Seine-Aval ?

Le débat public, sur le projet de prolongement vers l'ouest du RER E est l'occasion de réfléchir au développement des transports en commun dans notre région. Toutes les questions posées devront être prises en considération par les décideurs du projet.

C'est indéniable que l'arrivée d'Eole va améliorer le service de transport répondant ainsi aux difficultés actuelles des usagers à condition de conserver la ligne du RER A à Poissy. Toutefois cette amélioration ne peut nous empêcher d'évoquer les conséquences pour Poissy et sa région.

Un étalement urbain non maîtrisé.

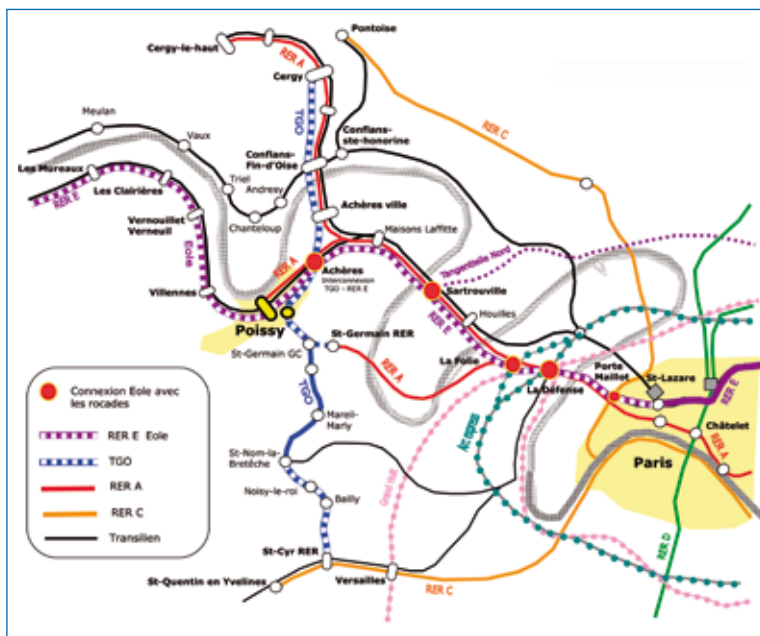
On peut se poser la question : y aura-t-il plus de voitures sur les routes avec le RER E ?

Le prolongement d'Eole va renforcer la structure radiale du réseau de transports collectifs d'Île de France. Il a été observé que la durée moyenne des trajets domicile-travail reste pratiquement stable du fait de l'augmentation globale de la vitesse des transports. Cet accroissement des distances entre domicile et activité professionnelle contribue à la progression de l'étalement urbain et risque si l'on n'y prend pas garde d'augmenter l'usage de la voiture individuelle.

Quels impacts pour Poissy ?

Rabattements problématiques : les conditions actuelles de rabattement vers la gare de Poissy sont difficiles : les infrastructures routières et notamment le pont de Poissy sont congestionnées, la gare routière sud est saturée, le PIR (Parking d'Intérêt Régional) est souvent complet, les aménagements cyclables sont quasi inexistantes.

Il est nécessaire pour anticiper l'arrivée d'EOLE de mettre en



→ EOLE
Est-Ouest
Liaison Express

“ L'arrivée d'Eole à Poissy créera un véritable appel d'air qu'il faut anticiper sans attendre 2020.”

place un réseau de transport en commun en site propre entre les villes voisines et la gare RER et vers les quartiers périphériques de Poissy. L'adaptation des gares routières sud et nord devra inclure une liaison piétonne simple et pratique entre ces deux gares. Il est temps d'aménager des cheminements piétons et cyclables permettant une desserte de la gare en toute sécurité. Le projet de créer un nouveau franchissement de la Seine pour les modes actifs nous paraît aller dans le bon sens.

On trouve actuellement seulement 50 places de stationnement vélos à la gare. Il faut mettre en place au moins 800 places de stationnement pour deux roues immédiatement.

La voiture individuelle n'est pas un moyen de rabattement à favoriser, pour cette raison nous ne souhaitons pas la construction

de nouveaux parkings près de la gare. Les parkings relais existants devront être réservés aux stationnements pour le covoiturage, les voitures partagées et les taxis.

L'impact du chantier : la création de nouvelles voies, la prolongation de quais, l'élargissement du pont de la rue de gare auront un impact sur la vie des Piscicacais qu'ils soient voyageurs ou non. Le maître d'œuvre devra respecter le chantier de haute qualité environnementale en privilégiant l'accès des matériaux par la voie ferrée.

Les nuisances sonores : les niveaux sonores pour les habitations les plus proches de la voie ferrée sont déjà supérieurs aux seuils réglementaires, les 75 dB (A) prévus la nuit sont inacceptables. Le chantier devra être l'occasion de mettre en place des protections anti-bruit pour

faire disparaître les 63 points noirs identifiés à Poissy et diminuer le niveau sonore le long des voies. L'adoption de rails soudés et de matériel roulant moderne devront également participer à la lutte contre le bruit.

EOLE et les déplacements de banlieue à banlieue

Le maillage du RER E avec les roades ferroviaires de la grande et de la petite couronne nous paraît un enjeu majeur car actuellement seuls 6% des déplacements de banlieue à banlieue du nord ouest d'Île-de-France se font en transport en commun.

Le prolongement de la Tangentielle ouest (TGO) de Saint-Germain-en-Laye à Achères en passant par Poissy doit rapidement être mis en service en prévoyant dès maintenant l'interconnexion avec le RER E dans une gare à créer (Achères Chêne-feuillu) ou à aménager (Achères Grand-Cormier).

De la même manière le RER E devra être interconnecté à la Tangentielle Nord à Sartrouville et aux futures roades automatiques l'Arc Express et/ou le Grand huit du Grand Paris. En ce qui concerne le choix du tracé entre Saint-Lazare et la Défense, *Vivre Sa Ville* se prononce pour une connexion avec le RER C à la Porte Maillot.

Bienvenue à EOLE à Poissy, pourvu que les décideurs préviennent l'étalement urbain, anticipent les moyens de rabattement et minimisent les nuisances environnementales, notamment sonores. ▶

Delphine Jauchard

Introspection de l'Agence de l'eau Seine-Normandie



Dans un livre consacré à « *La classe dirigeante* », le très modéré sociologue Pierre Birnbaum (1978) avait, avec une grande pertinence, souligné la porosité des milieux du public et du privé en donnant des exemples concrets de grande surface sociale des technocrates ; il insistait également sur le développement contemporain de ce « pantouflage »¹ que les polytechniciens pratiquaient déjà dès le XIX^e siècle.

On peut, dans son livre, relever l'exemple d'une carrière ayant traversé le XX^e siècle, celle de François Bloch-Lainé, réputé « grand commis de l'Etat » mais qui fut aussi partie prenante de grandes

entreprises plus ou moins polluantes : après son service auprès de diverses administrations, il est passé par plusieurs banques et a co-dirigé L'Omnium nord-africain, les Pétroles d'Aquitaine et Péchiney-Ungine-Kuhlmann... La méthode du suivi de carrière que propose Birnbaum est

très instructive et permet de comprendre pourquoi les problèmes d'environnement ne sont pas réglés plus rapidement. On peut l'appliquer à une Agence de l'eau ; nous avons choisi la plus grande et puissante des six qui balisent la France : l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Fonctionnement des agences de l'eau

Dans la mesure où l'eau est le vecteur de nombreuses pollutions, tant agricoles qu'industrielles ou ménagères, et de nuisances telles que les inondations, l'étude approfondie d'une Agence de l'eau, en tant qu'instance de contrôle et de régulation, peut permettre de mieux comprendre les limites institutionnelles du mode d'administration de l'environnement actuellement en vigueur en France. Les agences de l'eau sont des établissements publics administratifs, dotés de la personnalité civile

et de l'autonomie financière : essentiellement les factures d'eau que paient les particuliers. Le budget annuel de l'AESN dépasse les cinq milliards d'euros. Chaque agence de l'eau française s'organise selon un comité de bassin qui peut faire l'objet d'une introspection attentive. Disons simplement ici que, par ses 185 membres, le Comité de bassin de l'AESN est composé de 37 fonctionnaires d'Etat, de 74 membres des collectivités territoriales et de 74 membres représentant les « usagers » (industrie, agriculture, associations, etc.). Or, l'examen des élus de son Conseil d'administration qui reproduit, avec 34 membres, à peu près le même principe de parité, montre une forte présence des lobbies de l'agriculture et de l'industrie. Cela peut expliquer, dans une large mesure, que le secteur agricole touche 28 fois plus de subventions de l'AESN qu'il ne lui verse de redevances de pollution. Quant à l'industrie, elle ne participe que pour 19 millions d'euros mais en touche presque 26 pour « dépolluer »²... Comment comprendre un peu plus profondément ce fait qui peut paraître à première vue surprenant ? La réponse à cette question est peut-être à chercher en appliquant la méthode du suivi de carrière que propose Birnbaum. On s'est donc intéressé à la carrière de certains dirigeants de l'AESN, ce qui s'est révélé assez fructueux.

Un technocrate plutôt qu'un scientifique

Au-delà du Président, c'est

dans les instances exécutives de l'organisation que résident les informations les plus intéressantes. Un technocrate a été élu, en 2008, Vice-président de l'AESN face à un écologue qui aurait été sans doute plus sensible aux questions d'environnement et objectivement plus compétent à cet égard. Le vaincu du scrutin est Daniel Yon, un docteur en écologie, maire de Frignicourt, (Champagne), ingénieur au Muséum national d'histoire naturelle (au Département Ecologie et gestion de la biodiversité), donc un scientifique, en l'occurrence spécialisé dans la conservation du patrimoine naturel, l'aménagement du territoire et la politique de l'eau (écologie des grands fleuves et des champs d'inondation, gestion des zones humides, programmation des moyens). L'heureux élu à ce poste de pouvoir est peut retracer le parcours : polytechnicien et Ponts-et-Chaussées, ex Vice-président de Cegetel, ex administrateur de Eiffage SA³, au moment de son élection Vice-président de Veolia Environnement. Il est également l'un des responsables de l'exécutif de Dalkia, un groupement d'entreprises unissant Veolia et EDF dont l'objectif affiché est de jouer « un rôle clé en conservant les ressources naturelles et en combattant le réchauffement global, en conduisant nos affaires selon les niveaux les plus élevés et le profit de nos programmes de recherche et développement ». C'est donc un technocrate issu des grands appareils parties

prenantes dans le secteur de l'environnement qui a été élu contre un scientifique.

Outre son statut de Vice-président, M. Girardot apparaît également comme l'un des quatre membres de l'instance exécutive de cette immense Agence de l'eau, en compagnie de Christian Lecussan qui se trouve être l'un des dirigeants de la puissante Union des Industriels de la Chimie (UIC) d'Ile-de-France et le PDG de l'AFINEGE, entreprise au service du lobby des industriels de la chimie qui conseille ses membres et réalise des suivis personnalisés sur les questions de réglementation, en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ce dernier commence sa carrière chez Rhône-Poulenc, puis travaille pour Sanofi-Aventis, avant de rejoindre en 2004, l'UIC Île-de-France (branche française de l'Union of Chemical Industries), tout en étant Vice-président du Comité national de l'eau et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)⁴.

Choix sur pedigree

Avec de tels pedigrees les intérêts des lobbies industriels ont peu de chances d'être oubliés au sein même – dans l'exécutif si l'on peut dire – d'un organisme théoriquement voué à les combattre pour promouvoir la qualité de l'eau, l'un des principaux indicateurs de qualité de l'environnement... Certes, « la démocratie a parlé » dans l'élection évoquée et dans la composition des structures de l'AESN, mais la fondation des Agences de l'eau, en 1964 ►

“

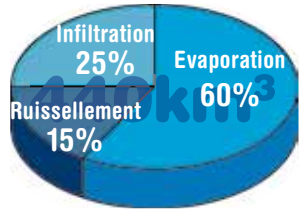
La fondation des Agences de l'eau, en 1964 dans le cadre de la grande Loi sur l'eau, n'avait-elle pas été élaborée pour laisser aux acteurs économiques le maximum de pouvoir ? ”

→ ONEMA
l'Office National
de l'Eau et
des Milieux
Aquatiques

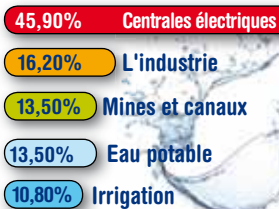
→ UIC
Union des
Industriels de la
Chimie



CHIFFRES



La pluie apporte 440 km³ d'eau...
les français en utilisent 37 km³



Sur 100 litres d'eau potable, 93% sont utilisés pour l'hygiène, les sanitaires, l'entretien de l'habitat et les tâches ménagères.

Source <http://eaudef.blogspot.com>

La soirée projection-débat du film « Water Makes Money »

La gestion de l'eau nécessaire

► dans le cadre de la grande Loi sur l'eau, n'avait-elle pas été élaborée pour laisser aux acteurs économiques le maximum de pouvoir ? Le Monde du 13/03/2009 titrait « La France verte ? » mais le même journal présentait, cependant, un graphique montrant que la part des cours d'eau dont la qualité de l'eau est « médiocre ou mauvaise » double sur 20 ans en passant à peu près de 10 à 20%, alors que les dépenses de protection de l'environnement auraient été multipliées par 2,5 entre-temps... Inefficacité des politiques de l'environnement ou, au contraire, grande efficacité des lobbies industriels et agro-industriels ?

Salvador Juan

1) Le terme pantouflage est utilisé en sociologie pour désigner le passage du secteur public au secteur privé des dirigeants provenant des grands corps d'ingénieurs d'Etat. Le mot provient du terme « pantoufle » utilisé, chez les polytechniciens, pour nommer la cagnotte destinée à rembourser à l'Etat, qui a rémunéré leurs études, leur départ prématuré de la fonction publique.

2) Agence de l'eau Seine-Normandie, Rapport annuel 2008, p. 63

3) 8e groupe européen de la construction de routes et de ponts, au chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros.

4) L'ONEMA (ancien Conseil supérieur de la pêche), créé en mars 2007 dépend du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et fonctionne selon les mêmes critères multi-partenariaux que les agences de l'eau. Son Président, Patrick Lavarde a dirigé durant dix ans le Cemagref (Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts). Sachant la place centrale du Cemagref dans l'agriculture industrielle et par conséquent son rôle indirect dans la pollution des eaux d'origine agricole, il est pour le moins improbable que l'ONEMA joue un rôle majeur en matière de contrôle des résidus de pesticides et de nitrates dans l'eau et donc des facteurs environnementaux de la santé publique.

Près de 100 personnes étaient présentes au CDA ce mercredi 17 novembre 2010, pour assister à la projection organisée par *Vivre Sa Ville*, du film « *Water Makes Money* » et au débat qui a suivi. Ce documentaire sur les multinationales de l'eau et les résistances qui s'organisent contre leur pouvoir, explique le fonctionnement de ces entreprises, véritables « machines à faire du fric ».

Ce film a été financé par de nombreux souscripteurs et réalisé par deux cinéastes allemands, Leslie Franke et Herdolor Lorenz. La première de ce film, produit et distribué par la Mare au Canard, a eu lieu simultanément le 23 septembre 2010 dans plus de 100 villes en France et en Europe. Il démontre comment depuis une trentaine d'années Veolia et Suez environnement se sont accaparés le marché de l'eau, cette mainmise sur l'or bleu touchant aussi bien les pays industrialisés que les pays en voie de développement. Fort heureusement de plus en plus de villes suivent l'exemple de Munich, de Rouen ou de Paris, décidant maintenant de s'occuper elles-mêmes de la gestion de l'eau.

Des intervenants de qualité

Le débat a été passionnant du fait du niveau de responsabilité des intervenants et de leurs qualités. La ville de Poissy a délégué la gestion de l'eau à la Lyonnaise des Eaux en 1985. C'est la responsable régionale de la Lyonnaise des Eaux, Joëlle de Villeneuve, qui s'est elle-même déplacée pour plaider sa cause.

Pour débattre avec elle, Maurice Martin, le courageux président de l'Arep-Camy et le charismatique Jean-Luc Touly, l'un des conseillers fort avisés du film.

Maurice Martin a mis en évi-



► Yves Lenoble (à droite) animait la soirée organisée par *Vivre Sa Ville*. Trois intervenants étaient invités au débat. De gauche à droite : Jean-Luc Touly, (conseiller à *France Liberté*, élu conseiller régional Ile-de-France *Europe Ecologie-Les Verts*, ex salarié licencié de *Veolia* réintégré par voie de justice et acteur du film), Maurice Martin (fondateur de l'Arep-Camy, Association pour le Retour de l'Eau en Régie Publique dans la Communauté des Agglomération de Mantes en Yvelines) et Joëlle de Villeneuve (directrice régionale de *Suez Environnement-Lyonnais des eaux*), responsable régionale du service de l'eau à Poissy.

dence la politique aberrante actuelle du prix de l'eau et l'absolue nécessité d'une action citoyenne. Joëlle de Villeneuve, quant à elle, a insisté sur le fait que, même en cas de délégation, c'est la ville qui reste responsable de la gestion de l'eau. Quoi qu'il en soit, elle décide toujours en dernier ressort du prix du m³, la Lyonnaise lui rendant des comptes en permanence.

Jean-Luc Touly, entre autres, nous a brossé un historique fort instructif des sociétés qui gèrent l'eau, où il apparaît que la Lyonnaise des Eaux et la Générale des Eaux ont échappé à la nationalisation en 1944. A cette date 30% des communes confie la gestion de l'eau à des sociétés privées. C'est maintenant 80% des communes...

Une assistance frustrée

L'assistance très intéressée n'a pu, faute de temps disponible, poser que quelques questions : « Pourquoi, dans le film, n'a-t-on pas évoqué le combat des Landes, n'a-t-on pas davantage pris en compte le point de vue des salariés de *Veolia* ou de la Lyonnaise ? Peut-on se libérer des contrats ? Comment dégager-on une marge commerciale sur un bien indivisible comme l'eau ? Comment, au niveau des Yvelines, créer des conseils locaux de l'eau ? »

Vous trouverez sur le site de *Vivre sa Ville* l'intégrale de ce passionnant débat, aussi bien le script des trois interventions que celui des réponses données aux diverses questions. ►

Yves Lenoble

« Lyonnaise des Eaux et Générale des Eaux ont échappé à la nationalisation en 1944. »

« L'eau n'est pas une marchandise comme les autres »

Comme un arrière-goût amer

Tout comme l'air que nous respirons, l'eau est un élément indispensable à la vie. Ainsi, le 27 juillet 2010, l'accès à l'eau potable a été intégré à la déclaration des droits de l'homme par l'assemblée générale des Nations Unies. Malgré tout, « l'or bleu » reste en proie aux intérêts économiques des entreprises multinationales obsédées par leurs profits.

Le documentaire « *Water Makes Money* » a de quoi faire s'étrangler tout individu incomplètement décérébré par TF1 ! C'est qu'on en apprend de belles à propos des pratiques douteuses de Veolia et Suez. J'ai été stupéfait de l'efficacité du lobbying des multinationales de l'eau sur la commission de l'Union Européenne à Bruxelles. « *L'eau est une marchandise comme les autres* », a ainsi déclaré le 19 mai 2009 le porte-parole de la commission en charge de l'eau. L'UE a ensuite imposé à ses Etats-Membres l'ouverture du marché de l'eau. Et le pantouflage ? Connaissez-vous cette technique qui consiste, pour un homme politique à occuper

un poste grassement rémunéré dans une entreprise privée, en attendant l'occasion de revenir sur la scène politique ?

Que savons-nous de nos installations ?

Le lien entre le coût de l'eau et l'agriculture biologique est expliqué au cours du film.

Ainsi, la ville de Munich a pu réduire le coût du traitement de l'eau en favorisant l'implantation d'agriculteurs bios autour des zones de captage. La Bretagne constitue un parfait contre-exemple : l'eau y est très traitée au chlore du fait des sols pollués aux nitrates à cause des lisiers de porc. D'autres exemples sont cités dans lesquels l'utilisation abusive de chlore dans le traitement de l'eau masque plutôt un défaut d'entretien des canalisations.

Lors du débat, Jean-Luc Touly, Conseiller Régional d'Île-de-France et ancien salarié de Veolia, qui témoigne dans le film, nous a fait part de son intime conviction de la corruption des cadres de la CGT de Véolia. Ce dernier nous invitait par ailleurs à vérifier la durée de vie de nos compteurs d'eau. En effet, facturés pour une durée de vie de 12 ans, il n'est pas rare qu'ils servent en réalité 20 ans ou plus. Et à Poissy ? Que savons-nous au juste de nos installations ?

Maurice Martin, président de l'AREP-CAMY (Association pour le Retour de l'Eau en régie Publique - Communauté d'Agglomération Mantes Yvelines), autre intervenant de la soirée a illustré sa défiance envers les sociétés privées de l'eau avec sa propre situation : sa commune (Follainville Denemont, eau gérée par Veolia) et celle de sa voisine Limay



“

Pour revenir en régie municipale, il suffit que les usagers s'organisent en association et mobilisent habitants et élus. ”

(en régie municipale) partagent les mêmes canalisations, s'approvisionnent à la même source. Pourtant, l'eau est facturée 1€/m³ plus cher dans sa commune. Les réseaux gérés par les multinationales de l'eau comportent davantage de fuites que ceux gérés directement par une municipalité. Selon lui, les sociétés privées n'ont aucun intérêt financier à réparer une fuite puisque l'eau perdue sera de toute manière facturée. Le président de l'association du mantois rappelle que dans certaines villes, la quantité d'eau perdue par des fuites sur le réseau de canalisations représente environ 14% de la quantité totale distribuée. L'entretien des canalisations devient rentable sur 30 ou 60 ans : une durée bien trop longue pour des actionnaires exigeant un profit maximum en un minimum de temps.

Mme Joëlle de Villeneuve, directrice régionale de la Lyonnaise des eaux, refuse d'opposer l'intérêt des usagers et celui des sociétés privées. Elle rappelle que des audits sont réalisés régulièrement et que les bénéfices

de sa société sont connus. Cette troisième intervenante de notre soirée-débat affirme également que c'est la ville qui décide du prix de l'eau.

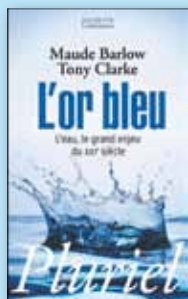
Manque de transparence et de courage politique

Au-delà du manque de transparence, c'est le manque de courage politique que « *Water Makes Money* » met en évidence.

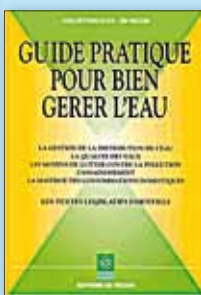
C'est pourquoi les citoyens doivent se mobiliser afin que la maîtrise de l'eau revienne dans le domaine public. Le prix de l'eau connaît en ce moment des baisses jamais vues : la réponse des firmes de l'eau face aux renégociations massives de leurs contrats d'ici 2015. Pour revenir en régie municipale, M. Touly préconise aux usagers de s'organiser en association et de mobiliser habitants et élus. Il conseille enfin aux élus d'étudier à la loupe le contrat d'assainissement, notamment les frais de personnel, les frais de location des compteurs, les frais d'entretien de compteurs et ceux des canalisations. ▶

Philippe Couzinou

Pour en savoir plus



● **L'or bleu, l'eau le grand enjeu du XXI^e siècle**
Maude Barlow, Tony Clarke
Hachette Essai (poche).
392 pages. Prix : 10 €



● **Guide pratique pour bien gérer l'eau**
Yvon Thomas, Laurent Giubilei
Editions De Vecchi.
332 pages. Prix : 14 €

DERNIÈRE NOUVELLE | Décembre 2010 : Veolia environnement porte plainte contre le film « *Water Makes Money* » et son diffuseur français, l'association La Mare aux Canards. Antoine Frérot, directeur général à la tête de la société depuis le 12 décembre 2010, n'aura pas tardé à réagir. L'image de la multinationale est, il est vrai, bien écornée dans ce documentaire sur la gestion privée de l'eau. Le film a pu voir le jour grâce aux réseaux de militants altermondialistes essentiellement européens. **Avant sa future diffusion sur Arte, le film devra être nettoyé de certains passages...** Est-il attaqué par les multinationales de l'eau ? Nous serons attentifs au verdict et au devenir de ce documentaire.

➔ Ne laissons pas les multinationales faire des profits sur l'eau, bien commun de l'humanité ! Un collectif de consommateurs d'eau est en cours de création à Poissy. Il regroupera des organisations et des citoyens partisans d'une gestion de l'eau en régie municipale. Si vous souhaitez y participer, écrivez-nous à l'adresse : contact@vivesaville.com



«Un Grenelle, en soi, ne prend pas de décisions.

Il consiste en un moment de réflexion, de débats et de discussions. Une fois que tous les partenaires se sont arrêtés sur un projet, les parlementaires doivent prendre le relais pour le voter et le faire appliquer, ce qu'ils n'ont pas fait. Aujourd'hui, le Grenelle de l'environnement est devenu un simple label. Les associations ont l'impression d'avoir été instrumentalisées : le Grenelle a délégitimé la notion de débat public puisque les projets n'ont pas été traduits dans la loi.»

Stéphane Kerckhove, délégué général de l'association *Agir pour l'environnement*, auteur du livre *Grenelle de l'environnement, l'histoire d'un échec*.

LEMONDE.FR | 02.11.10

Economie et changement climatique

Économistes anglais et français n'ont pas la même lecture du climat

Une étude mesurant l'impact du Grenelle de l'environnement vient d'être publiée par six économistes du Trésor.

Une étude, fondée sur le modèle macroéconomique *Trésor-Insee Mésange**, montre que les mesures du Grenelle de l'environnement ont un impact favorable sur le PIB et l'emploi à court terme du fait des effets multiplicateurs des investissements. À moyen-long terme, le ralentissement puis l'arrêt des investissements, la hausse des prix et celle des prélèvements obligatoires, annulent les gains économiques du Grenelle après 2020. Par la suite, l'impact relatif sur le PIB et l'emploi devient négatif. Toute argumentée qu'elle soit, cette étude n'évoque même pas le rapport *Stern*. On se demande même si leurs auteurs connaissent l'existence de ce rapport de 2006 écrit par un économiste anglais.

Les chiffres du rapport Stern

Utilisant les résultats de modèles économiques officiels, ce rapport estime que si l'on ne réagit pas, les coûts et les risques globaux du changement climatique seront équivalents à une perte d'au moins 5% du PIB mondial chaque année, aujourd'hui et pour toujours. Si l'on prend en compte un éventail plus vaste de risques et de consé-

quences, les estimations des dommages pourraient s'élever à 20% du PIB ou plus.

En revanche, les coûts de l'action, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les pires conséquences du changement climatique, peuvent se limiter à environ 1% du PIB mondial chaque année.

A chacun son changement climatique

Les économistes français verraient-ils dans un changement uniquement des investissements et des coûts financiers ? Le Grenelle n'est pas exempt de défauts mais écrire une étude de 123 pages sans évoquer son probable impact positif sur la réduction du CO² (et par exemple du coût des catastrophes évitées) est une preuve que le changement climatique n'est pas bien compris, même des élites les mieux informées. Cela relève au mieux de la naïveté, au pire de la soumission à certains lobbies. ▀

Maëlic Philippot

*Dans le domaine de l'évaluation économique, le modèle MESANGE (Modèle Économétrique de Simulation et d'Analyse Générale de l'Économie); parfois dit Modèle « *Trésor-Insee Mésange* » est en France un modèle macro-économétrique trimestriel de l'économie française.

sources : www.tresor.bercy.gouv.fr/etudes/doctrav/pdf/cahiers-2010-06.pdf, www.hm-treasury.gov.uk/d/stern_shortsummary_french.pdf

SIDRU

Chronique d'une catastrophe annoncée

Le président du SIDRU et maire de Saint Germain, Emmanuel Lamy est en mauvaise posture, sa gestion du syndicat qui traite les déchets de 15 communes dont Poissy est un désastre.

Il y a trois ans, *Vivre Sa Ville* était une des rares organisations à dénoncer le risque de la gestion « active » de la dette du SIDRU par des contrats de *swap** passés avec les banques *Depfa* et *Natixis*.

La dette se creuse

À l'époque, on nous déclarait que ces emprunts ne représentaient aucun danger. L'actualité nous prouve le contraire :

- Mr. Lamy a entamé une négociation avec les deux banques pour limiter les pertes.
 - Il a missionné de coûteux cabinets d'experts pour préparer d'éventuels contentieux.
 - Il veut inscrire au budget 2011 une provision pour risque de 800 000 €, c'est beaucoup pour une opération sans risque mais ce n'est pas assez pour provisionner les pertes latentes générées par les formules « toxiques ».
- Depuis 1999, le SIDRU a remboursé 9 millions d'euros des 49 millions initialement empruntés, mais un trou de 50 millions s'est creusé entre temps.

La période de bonification prévue au contrat s'achève en 2011 pour le *swap* indexé sur le cours de l'euro contre le franc suisse. On peut tabler vu le cours actuel de cette monnaie

sur un taux de remboursement supérieur à 20% en 2011.

C'est un des pires cas d'emprunts toxiques de France. Si rien n'est fait c'est 436 € par habitant qu'il va falloir rembourser.

Comment sortir du bourbier ?

On est frappé par la passivité et l'apathie des membres du comité. Les élus, à l'exclusion de deux représentants d'Europe Ecologie-Les Verts, restent sans réaction devant les pertes colossales annoncées. La Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France vient de commencer la vérification des comptes du syndicat, son avis est très attendu.

Nous ne faisons pas confiance en l'actuel président du SIDRU pour réparer ses erreurs de gestion. À notre sens il faut revenir à une gestion normale de la dette à taux fixe quitte à rembourser les bonifications déjà perçues qui ne sont ni plus ni moins que des emprunts déguisés. ▀

Bertrand Pasquier et Jean-Paul Hédrich

* Le *swap* (de l'anglais *to swap* : échanger) ou l'échange financier (J.O. du 31 janvier 1990) est un produit dérivé financier. Il s'agit d'un contrat d'échange de flux financiers entre deux parties, qui sont généralement des banques ou des institutions financières.

→ SIDRU
Syndicat Intercommunal pour la
Destruction des Résidus Urbains.

Pour en savoir plus allez sur notre site : www.vivresaville.com

Que devient la Coudraie ?

Des inquiétudes perdurent

Le PLU est en cours de révision pour le secteur La Coudraie - Poncy. Mais qui se soucie des conditions de vie difficiles de ses habitants ?

Que sait le pisciacais du centre ville de l'évolution du quartier de la Coudraie ? Depuis décembre 2007, cette zone géographique était répertoriée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU pour les intimes) en zone destinée à recevoir le futur hôpital. Ce projet étant révolu, le PLU a fait l'objet d'une révision au mois d'octobre 2010 afin de l'adapter à l'objectif de rénovation du quartier.

La zone concernée par cette révision englobe le quartier de la Coudraie, les terrains de l'hôpital, ceux situés entre la route D113 et l'A14 ainsi que les vergers et terrains agricoles de Poncy, de l'autre côté de la départementale. VSV a participé à la démarche de révision en communiquant au mois de novembre ses propres réflexions®. Nous souhaitons que cette zone d'habitat devienne aussi une zone de travail, avec des équipements de services publics et des petits commerces en bas d'immeubles.

Et les habitants du quartier dans tout ça ?

Les 124 familles ont du mal à imaginer l'allure de leur envi-



“ Les pisciacais de la Coudraie rêvent pour demain d'un quartier envié de tous où il ferait bon vivre. ”

ronnement à la fin des travaux prévue en 2018. Les anciens commerces sont démolis et certaines façades sont désamiantées. En revanche, elles constatent actuellement un retard des travaux : le bâtiment A trône toujours à l'entrée du quartier alors que sa démolition était prévue en juillet ! Autre motif de mécontentement : 45 familles souhaitent une maison individuelle en accession à la propriété. Seules, une trentaine de logements de ce type sont envisagés dans le projet qui leur a été présenté

au mois de septembre. Les habitants s'inquiètent également des conditions de leur futur déménagement : à ce jour, rien ne leur assure de pouvoir occuper un appartement dont la superficie et le montant du loyer seront équivalents à celui qu'ils occupent actuellement. Ils espèrent la signature rapide d'une charte de relogement définitif pour être rassurés. Enfin, le dispositif de concertation ne satisfait pas les habitants.

Hier, l'ancien maire vouait le quartier à la démolition totale. Les pisciacais de la Coudraie rêvent pour demain d'un quartier envié de tous où il ferait bon vivre. Aujourd'hui, nous sommes nombreux à estimer leurs conditions de vie difficiles et parfois indignes. Merci, France Habitation !

Philippe Couzinou

PÉRISCOPE

Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Seize villes qui ont un édifice de Le Corbusier portent cette demande. Il s'agit de Stuttgart (Allemagne), La Plata (Argentine), Anvers (Belgique), Tokyo (Japon), Genève, Corseaux, La-Chaux-de-Fonds (Suisse), Boulogne-Billancourt, Evieux, Firminy, Marseille, Neuilly, Paris, Pessac, Ronchamp, Roquebrune, Saint-Dié-les-Vosges et bien sûr Poissy avec la villa Savoye. Elles se sont regroupées dans l'association des sites Le Corbusier et travaillent activement à la réussite de la démarche. Le dossier de classement pour obtenir le prestigieux label avait été reporté lors d'un premier examen par le comité mondial en juin 2009. Les recommandations formulées alors par les experts de l'UNESCO ont été prises en compte, et la candidature sera à nouveau présentée lors de la session de juin 2011. Souhaitons que cette fois-ci, le succès soit au rendez-vous et que notre ville puisse s'enorgueillir d'un bien classé au patrimoine mondial !

Geneviève Chignac

L'avenir de l'hôpital : info ou intox ?

La bonne nouvelle circule partout et sans démenti : l'hôpital resterait sur Poissy ! L'annonce de son transfert à Chambourcy était pourtant officielle et les projets pour un grand complexe hospitalier allaient bon train. Mais l'heure est aux économies. Le ministère de la santé fait ses comptes. Le coût d'un nouvel établissement serait plus élevé que la restructuration de l'actuel bâtiment. Ainsi, Poissy garderait sur son territoire cet important service public qui sera totalement rénové. Les patients bénéficieront d'une meilleure qualité de soins et d'équipements médicaux. La Ville n'aura plus à s'interroger sur le devenir du site et continuera à percevoir la taxe foncière.

Eviter le gaspillage de l'argent public est une bonne chose. Nous nous réjouissons d'un tel épilogue en souhaitant vivement qu'il se confirme rapidement.

Annie Vecchicè

Vous retrouverez l'intégralité des réflexions de Vivre sa Ville de novembre 2010 sur son site : <http://vivresaville.com/index.php/dossiers/7-deplacements/58-revision-du-plu-les-propositions-de-vsv>

Bulletin d'adhésion, d'abonnement et de soutien

- OUI je désire adhérer à Vivresaville et recevoir tous les numéros annuels du journal de l'association pour 20 €*.
- Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement pour 15 €*.
- Je souhaite soutenir l'association et je joins un chèque de __€*.

Ce bulletin est à compléter et à renvoyer ou à déposer à l'Association Vivresaville, 8 rue du 11 novembre 1918, 78300 Poissy. Merci de joindre votre règlement : chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Vivresaville. (cochez votre choix)

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

Le présent journal est conçu par les membres de l'association Vivre Sa Ville pour informer les Pisciacais et pour apporter des analyses approfondies sur les phénomènes concernant la vie en général et la vie dans la ville de Poissy. Depuis la création de notre association, et autour de la charte élaborée en 1995, nous tendons tous vers le même but : développer une harmonie et une cohésion sociale, indispensables pour faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques qui se posent à Poissy. Notre mouvement reste indépendant de toute appartenance à un parti politique et se veut respectueux des sensibilités diverses de ses membres et sympathisants.